Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_77-DE

# COMMUNE DE QUINTIN
## Département des Côtes d'Armor

# CONSEIL MUNICIPAL
## du lundi 06 juillet 2026

| | |
|---|---|
| **Convocation du** : | *30 juin 2026* |
| **Date d'affichage** : | *30 juin 2026* |
| **Nbre de conseillers en exercice** : | 23 |
| **Présents** : | 16 |
| **Votants** : | 22 |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n° 2026/07/77 (Nomenclature 7.5)**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

**Etaient présents** :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - ROUVRAIS Suzon - DUBUS Armand - VINATIER Frédéric - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - RAOUL Laëtitia - AUBRY Isabelle - CARRO Nicolas - QUEMARD Bertrand.

**Absents excusés :**

HYMERY Sébastien, PREAUCHAT Gaëtan, FRENETTE Philippe, KHAMAROU Hela, DUPLESSY Claire, GUILLOU-COROUGE Françoise et CHATTARD-GISSEROT Thibault.

**Procuration :** HYMERY Sébastien à CADIOU Marion

PREAUCHAT Gaëtan à CHASTEL Olivier

FRENETTE Philippe à MICHEL Astrid

KHAMAROU Hela à DUBUS Armand

GUILLOU-COROUGE Françoise à CARRO Nicolas

CHATTARD-GISSEROT Thibault à QUEMARD Bertrand

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Frédéric VINATIER.

**Approbation du projet de réhabilitation de la chapelle des Carmes en lieu culturel et artistique et demande de concours financier auprès de la Région Bretagne au titre de l'aide exceptionnelle « Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager »**

**Rapporteur : Pauline RUEN**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_77-DE

Vu les articles L. 2334-32 et suivants du CGCT

**Considérant** que la chapelle des Carmes constitue un élément majeur du patrimoine historique et architectural de la commune ;

**Considérant** la volonté municipale de préserver, restaurer et valoriser ce patrimoine tout en lui conférant un usage répondant aux besoins contemporains de la population, dans une démarche participative ;

**Considérant** le projet de réhabilitation de la chapelle des Carmes visant à en faire un lieu culturel et artistique dédié notamment à l'accueil d'expositions, de concerts, de spectacles, de résidences d'artistes, de conférences, d'actions de médiation culturelle et d'événements associatifs compatibles avec les caractéristiques patrimoniales du site ;

**Considérant** que ce projet participe à la revitalisation du centre-ville, au développement de l'offre culturelle, au rayonnement de la commune ainsi qu'à l'attractivité touristique du territoire ;

**Considérant** que la Région Bretagne a mis en place un dispositif exceptionnel intitulé « Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager » destiné à accompagner les collectivités dans la reconversion et la valorisation des chapelles à travers des projets d'intérêt collectif ;

Madame Pauline RUEN présente les coûts estimatifs de l'opération à envisager pour cette reconversion et valorisation de la chapelle des Carmes :

| **Coûts estimatifs de l'opération envisagée** | |
|---|---|
| **1. <u>Travaux intérieurs :</u>**<br>Isolations et confort thermique | 100 000 € |
| **2. <u>Matériel et équipements :</u>**<br>Mobilier, éclairage, scénographie, cloisons mobiles et divers | 40 000 € |
| **3. <u>Honoraires, frais et diverses prestations intellectuelles :</u>** | |
| Maîtrise d'œuvre et architecture intérieure | 10 000 € |
| Etudes préalables aux aménagements intérieurs | 10 000 € |
| Missions SPS | |
| **Total de l'opération Hors Taxes envisagée** | **160 000 €** |

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_77-DE

| **Plan de financement global** | | |
|---|---|---|
| | Total en € | % de financement |
| *Concours publics* | | |
| Etat – DETR ou DSIL 2027 | 10 000 € | 6,25 % |
| Région Bretagne - dispositif « Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager » | 30 000 € | 18,75 % |
| *Total concours public* | 40 000 € | 25 % |
| *Concours privés de la Commune* | | |
| Autofinancement | 120 000 € | 75 % |
| *Total concours privés* | 120 000 € | 75 % |
| Total général | 160 000 € | 100 % |

L'échéancier de réalisation de cette opération serait le suivant :

• Dernier trimestre 2026 : campagne de concertation citoyenne, échanges structurés avec la paroisse et les associations (notamment le cinéma pour la programmation, et Quintin Up pour la création d'une fondation de mécénat), recherche de financements, définition et choix de la Maîtrise d'Oeuvre
• Premier trimestre 2027 : définition du projet dans le détail, concertation avec le lycée pro
• Second trimestre 2027 : consultation des entreprises, ouverture de la cour
• Second semestre 2027: travaux d'aménagement
• Janvier 2028 : mise en service de la chapelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix « pour » et une abstention (Nicolas CARRO) :**

- De valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides de la Région Bretagne au titre de l'aide exceptionnelle « Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager » et au taux le plus élevé possible ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Quintin s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de l'Etat et de la Région.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Frédéric VINATIER